



ECOLE PRIMAIRE SAINT HILARIAN  
Rue Auzuech  
12500 ESPALION

☎ 05 65 51 11 76  
[ecolesainthilarian.espalion@ec-mp.org](mailto:ecolesainthilarian.espalion@ec-mp.org)

**REGLEMENT INTERIEUR**  
**et ORGANISATION de la VIE de l'ETABLISSEMENT**  
**Année Scolaire 2022-2023**

✓ **HORAIRES**

**LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI** de 08 h 45 à 11 h 45  
et de 13 h 30 à 16 h 30

**Accueil des élèves externes** 7 h 30 et 13 h 15

Afin de ne pas perturber le bon déroulement des classes, nous souhaitons que chacun n'oublie pas ces horaires.

✓ **GARDERIE DU MATIN ET RECREATION DE LA JOURNEE**

La garderie est gratuite de 7h30 à 8h45. L'accueil se fait dans la salle d'étude.

Par **mesure de sécurité**, veuillez accompagner votre enfants jusqu'à la salle.

**L'école décline toute responsabilité pour les accidents qui pourraient survenir avant 7h30.**

Pour les récréations de 10h30, de 12 h, et de 15h30, vu le nombre important d'élèves nous ne pouvons accepter dans la salle d'étude que les enfants malades. Aussi afin d'éviter tout malentendu, vous seriez très aimable de nous signaler par écrit lorsque votre enfant malade doit rester à l'intérieur.

Pas de goûter à la récréation du matin dans un souci d'équilibre alimentaire.

✓ **SORTIE DES ELEVES**

**Autorisation de sortie**: Les rendez-vous médicaux, durant le temps scolaire, devront être justifiés par écrit auprès de l'enseignant.

Lors des **sorties de 11 h 45 et 16 h 30**, nous vous invitons à bien préciser **si votre enfant part seul ou accompagné**.

✓ **ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES**

Durant l'année scolaire, l'équipe pédagogique proposera des activités d'approfondissement ou de soutien à certains élèves. **Ces activités auront lieu tous les jours à l'inter classe ou en fin d'après-midi.**

✓ **CANTINE ET CONTRIBUTION DES FAMILLES**

Deux services assurent la restauration des élèves. L'un à 11 h 50 pour les élèves de CP et CE et le second à 12 h 30 pour les élèves de CM.

Les enfants désirant manger à la cantine doivent se procurer des carnets de tickets repas auprès de Patricia Noël (le mardi, jeudi ou vendredi matin) et le signaler le matin à leur entrée en classe.

**Prix du ticket repas : 4€30**

Si vous le souhaitez, vous pouvez opter pour le statut **demi-pensionnaire à l'année**. Vous pouvez choisir le prélèvement mensuel automatique (sur l'imprimé « protocole d'inscription »). Si vous optez pour le prélèvement automatique mensuel, il sera appliqué à la Demi-Pension **et** à la contribution des familles.

Une facture vous sera tout de même adressée trimestriellement. Vous pouvez également acheter des tickets par Ecole directe.

La contribution des familles est de 247 € pour l'année scolaire (livres, fournitures scolaires et photocopies inclus). Une facturation de 82.33 € sera effectuée chaque trimestre.

**Vous avez la possibilité de régler soit :**

**A réception de facture,**

**Ou par prélèvement automatique mensuel (24.7 € sur 10 mois).**

**Une réduction de 10 % est accordée à partir du deuxième enfant fréquentant l'ensemble scolaire.**

**Une facture complémentaire vous sera envoyé pour les fichiers d'activités qui resteront la propriété de votre enfant à la fin de l'année scolaire.**

**Le réfectoire est aussi un lieu d'éducation. Tous les élèves doivent se tenir correctement, prendre leur repas dans le calme et respecter le personnel de service.**

**Nous souhaitons que chaque famille explique à son enfant l'importance de la tenue et de la politesse à table que ce soit à l'égard de leurs camarades ou du personnel.**

**Le non respect de ces consignes entraînera l'exclusion momentanée de la cantine (après avertissements).**

#### ✓ A.P.E.L.

L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue "Famille et Education". L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation est appelée sur la facture des contributions OGEC. La cotisation pour l'année 2022-2023 est de **22 €** par famille. Toutefois, si vous ne souhaitez pas adhérer il faut le signaler sur le protocole d'inscription.

#### ✓ GARDERIE ET ETUDE DU SOIR

Les élèves peuvent goûter et jouer sur la cour de récréation de 16 h 30 à 17 h 15.

**De 17 h 20 à 18 h 15 tous les enfants présents vont à l'étude** qui est un moment privilégié pour revoir les notions de la journée. **Prix de l'étude : 1 €30.**

**Par souci de sécurité, aucun élève ne peut rester seul sur la cour de récréation après 17 h 15.**

Afin de ne pas perturber le travail de l'étude et distraire les élèves nous souhaitons que les parents attendent leur enfant à l'extérieur. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

#### ✓ TRANSPORT SCOLAIRE

Afin de faciliter le travail des transporteurs, nous invitons les parents des enfants utilisant les transports scolaires à leur signaler toutes absences de leur enfant.

#### ✓ ABSENCES

**En cas d'absence, prévenir l'école au plus tôt, par téléphone ou par mail.**

**Toute absence prévisible doit être autorisée à l'avance.**

**Pour les absences de plus de huit jours, un certificat médical est obligatoire.**

#### ✓ TELEPHONE

**Dans le but de respecter le travail des enfants, nous vous demandons de contacter l'école suivant les horaires déterminés ci-dessous (sauf cas d'extrême urgence).**

**- Le matin : avant 08 h 45 ou de 10 h 30 à 10 h 50 et après 11 h 45.**

**- L'après-midi : avant 13 h 30 ou de 15 h 30 à 15 h 50 et après 16 h 30.**

**Les téléphones portables sont interdits à l'école et durant les sorties scolaires.**

✓ **HYGIENE**

Par mesure d'hygiène et pour le bien de tous nous vous demandons d'être vigilants quant à la tenue de vos enfants et notamment la propreté des cheveux. **Le chewing-gum est interdit dans l'école.**

✓ **OBJETS PERSONNELS**

L'équipe enseignante ne saurait être tenue pour responsable de la perte ou de la disparition de jouets, billes, images, etc...

Il serait souhaitable que les élèves n'emportent pas d'argent de poche et des jeux de grande valeur à l'école.

Les élèves doivent avoir la plus grande vigilance pour leur vêtement (inscrire le prénom sur l'étiquette).

✓ **LIVRES**

Les livres sont fournis **gratuitement** par l'établissement et nous demandons à chacun d'en prendre le plus grand soin. Un chèque de caution est demandé : 10 euros pour les élèves de CP et CE, 15 euros pour les élèves de CM.

✓ **FOURNITURES**

Une liste a été distribuée à vos enfants fin Juin. Quelques modifications peuvent être apportées le jour de la rentrée.

✓ **ASSURANCE SCOLAIRE**

Vous avez deux possibilités :

1 - Soit vous souscrivez à **l'assurance scolaire proposée par l'école** (Mutuelle Saint Christophe) dont un formulaire est distribué le jour de la rentrée.

2 - Soit vous êtes assurés personnellement tant en **responsabilité civile** qu'en **accident individuel** (vérifiez vos contrats). Dans ce cas **il vous faut fournir à l'école une attestation de votre assureur.**

✓ **EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

L'Etablissement organise et participe durant l'année scolaire à de nombreuses activités et rencontres sportives. En cas de contre indication à la pratique du sport, merci de fournir un certificat médical.

✓ **PAPIERS ADMINISTRATIFS ET CIRCULAIRES DIVERSES**

Durant l'année scolaire, nous vous donnerons des informations et des documents à compléter par l'intermédiaire de votre enfant, par mail ou **Ecole directe**

✓ **ECOLE DIRECTE**

Afin de faciliter la communication, nous avons mis en place un système d'information par Internet : **EcoleDirecte**. A la maternelle et au primaire ce logiciel vous offre la possibilité d'acheter les tickets de cantine ou, de régler la contribution des familles par e-paiement (lorsque vous achetez des tickets en ligne, nous les remettons à votre enfant). Cette plate forme nous permet également de vous envoyer des messages.

Si vous avez un enfant en collège ou lycée à l'Immaculée Conception vous n'avez pas besoin d'un nouveau code vous pouvez vous connecter avec celui que vous possédez déjà.

\*\*\*

**En cas de non respect du règlement intérieur et des règles de vie de l'établissement par l'enfant ou ses parents, des sanctions pourront être appliquées, après avertissement, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.**

**SIGNATURES DES RESPONSABLES DE L'ENFANT :**